

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M7594-160346/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-160346

N° de la modif - Amd. No.
005
File No. - N° du dossier
cw010. M7594-160346

Id de l'acheteur - Buyer ID
cw010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La présente modification de la demande d'offres à commandes (DOC) vise à fournir des réponses aux questions reçues concernant la DOC et à apporter des modifications à la DOC.

PARTIE A - RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE L'OFFRANTS

Question 6:

Comment devons-nous présenter :

- les frais de création de fichier de base
- les frais d'infographie (changement de nom et d'informations)

Devons-nous les inclure dans le prix par lot pour chaque type de carte?

Réponse 6:

L'offrant doit les inclure dans le prix par lot pour chaque type de carte. L'offrant doit fournir des prix fermes, tout compris, selon le modèle précisé à l'Annexe « B ».

L'Annexe « B » Base de paiement a été révisée. Veuillez télécharger M7594-160346_BOP-FR. Veuillez également vous référer à la Partie B de cette modification.

Question 7:

ANNEXE « B » : Pouvons-nous modifier la grille afin de mieux détailler nos frais?

Response 7:

Les offrants doivent proposer des prix, selon le modèle précisé pour chacun des éléments indiqués à l'Annexe « B » Base de paiement. Les offrants ne doivent pas modifier la grille afin de mieux détailler leurs frais.

L'Annexe « B » Base de paiement a été révisée. Veuillez télécharger M7594-160346_BOP-FR. Veuillez également vous référer à la Partie B de cette modification.

Question 8:

Pouvez-vous définir ce que vous entendez par corrections d'auteur?

Response 8:

Les corrections d'auteur sont des modifications demandées par le chargé de projet au fichier de base ou au texte (renseignements d'une personne) après l'approbation (tel que spécifié dans l'annexe A Énoncé des travaux, section A.4).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M7594-160346/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-160346

N° de la modif - Amd. No.
005
File No. - N° du dossier
cw010. M7594-160346

Id de l'acheteur - Buyer ID
cw010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE B - APPORTER LES RÉVISIONS SUIVANTES À LA DOC

1) À la PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

SUPPRIMER :

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

REEMPLACER PAR CE QUI SUIT :

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2) À la PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

SUPPRIMER :

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (une [1] copie papier)

Section II : offre financière (une [1] copie papier)

Section III: attestations (une [1] copie papier).

Section IV: Renseignements supplémentaires (une [1] copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

REEMPLACER PAR CE QUI SUIT :

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (une [1] copie papier)

Section II : offre financière (une [1] copie papier et une [1] copie électronique sur clé USB)

Section III: attestations (une [1] copie papier).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M7594-160346/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-160346

N° de la modif - Amd. No.
005
File No. - N° du dossier
cw010. M7594-160346

Id de l'acheteur - Buyer ID
cw010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section IV: Renseignements supplémentaires (une [1] copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

3) À la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

SUPPRIMER :

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Le prix évalué global sera calculé à l'aide des prix indiqués à l'annexe B (Base de paiement).

La somme des prix totaux (B.1 + B.2 + B.3 + B.4) déterminera le prix évalué global.

REMPLETER PAR CE QUI SUIT :

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Pour déterminer le prix total évalué, les prix soumis à l'annexe B – Base de paiement, de la présente demande de soumissions pour la période de l'offre à commandes et les périodes de prolongation, seront calculés comme il est indiqué dans la feuille de calcul Excel de l'annexe B, distribuée par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement.

4) L'ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT A ÉTÉ RÉVISÉE :

SUPPRIMER L'ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT, au complet et la REMPLACER PAR CE QUI SUIT :

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

LES OFFRANTS DOIVENT INDICHER LEURS PRIX SUR LA FEUILLE MS EXCEL PUBLIÉE PAR LE SERVICE ÉLECTRONIQUE D'APPELS D'OFFRES DU GOUVERNEMENT (<https://achatsetventes.gc.ca/>) ET RETOURNER CETTE FEUILLE AVEC LEUR SOUMISSION SUR UNE CLÉ USB ACCOMPAGNÉE D'UNE COPIE IMPRIMÉE DE L'ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT REMPLIE.

B.1 PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES :

B.2 PÉRIODE DE PROLONGATION 1 :

B.3 PÉRIODE DE PROLONGATION 2 :

B.4 PÉRIODE DE PROLONGATION 3 :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M7594-160346/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-160346

N° de la modif - Amd. No.
005
File No. - N° du dossier
cw010. M7594-160346

Id de l'acheteur - Buyer ID
cw010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les offrants doivent proposer des prix, selon le modèle précisé, pour chacun des éléments indiqués à l'ANNEXE B (Base de paiement). Si le prix d'une composante n'est pas fourni selon le modèle précisé, la proposition sera jugée non recevable.

L'offrant doit fournir une liste de prix fermes, tout compris, pour l'impression et la production du format final de cartes professionnelles, tel qu'il est précisé à l'annexe A (Énoncé des travaux). Les prix fermes tout compris doivent comprendre l'ensemble des matériaux et des activités (**création de fichier de base, infographie [changement de nom et d'informations]**, frais d'établissement, production et livraison des épreuves, impression et finition, etc.) nécessaires à la production des cartes professionnelles finales et à la préparation des articles pour l'expédition aux fins de livraison aux adresses de destination précisées dans chacune des commandes subséquentes. Les prix doivent être en destination franco bord (FAB), en dollars canadiens, droits de douane et taxes d'accise compris, toutes taxes applicables en sus. **Les frais de transport et de livraison sont en sus.**

Tous les frais d'expédition raisonnablement et convenablement engagés dans le cadre de la livraison des biens à destination, qui sont précisés dans les commandes subséquentes à l'offre à commandes, seront remboursés au prix coûtant, sans indemnité supplémentaire pour les frais généraux ou la marge bénéficiaire, après réception des documents à l'appui. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Si les prix ne sont pas indiqués pour l'une des composantes, un prix égal à zéro sera attribué pour cette composante et on demandera à l'offrant d'accepter ce prix. Si l'offrant accepte, la Base de paiement sera considérée comme étant recevable. Cependant, si l'offrant n'accepte pas, l'offre sera considérée comme étant non recevable et sera rejetée.

Les quantités indiquées dans la grille de tarification fournie dans l'annexe « B » BASE DE PAIEMENT ne sont que des estimations aux fins d'évaluation et ne constituent pas une garantie du nombre réel de cartes professionnelles que le soumissionnaire devra fabriquer; elles n'ont pas non plus pour objectif d'indiquer des attentes au nom du gouvernement du Canada.

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes, le libellé de la version papier l'emportera sur celui de la version électronique.

FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE

L'État n'acceptera pas les frais de subsistance et de déplacement engagés par l'offrant pour satisfaire aux modalités de toute offre à commandes subséquentes ou toute commande subséquentes.

B.5 CLAUSES D'INDEXATION (DEMANDE DE SOUMISSIONS ET OFFRE à COMMANDE)

Les offrants doivent remplir la clause B.5 P2011 T Papier - Rajustement de prix et la retourner avec leur soumission.

Les offrants doivent indiquer les renseignements requis dans la clause B.5 P2011 T Papier - Rajustement de prix, et l'inclure dans leur soumission, sans quoi aucune clause d'indexation ne figurera dans l'Offre à commande et aucune indexation des prix ne sera accordée advenant une augmentation du coût du papier pendant la période d'Offre à commande.

L'offrant doit ajouter ou supprimer des lignes, au besoin.

B.5 P2011 T Papier - Rajustement de prix - Offre (L'offrant doit fournir les renseignements demandés.)

1. L'offre à commandes subséquente comprendra une disposition pour un ajustement de prix (augmentation ou réduction) de la portion du prix directement lié au coût de transaction de base du papier. L'ajustement du prix s'appliquera seulement à l'augmentation ou la réduction du coût de transaction de base du papier qui pourrait se produire en tout temps durant la période de l'offre à commandes, mais pas avant trente (30) jours après l'émission de l'offre à commandes.
2. Les offrants doivent fournir leur coût(s) de transaction de base et la quantité de papier selon laquelle le coût de transaction de base est établi dans leur offre comme suit :
 - a. papier de couverture (s'il y a lieu) : _____ lb à un coût de transaction de base de _____ \$ aux cent livres, et qui représente _____ p. cent du ou des prix unitaires.
Nom de la marque de fabrique et du fournisseur de papier : _____.
 - b. papier de couverture (s'il y a lieu) : _____ lb à un coût de transaction de base de _____ \$ aux cent livres, et qui représente _____ p. cent du ou des prix unitaires.
Nom de la marque de fabrique et du fournisseur de papier : _____.
 - c. papier de couverture (s'il y a lieu) : _____ lb à un coût de transaction de base de _____ \$ aux cent livres, et qui représente _____ p. cent du ou des prix unitaires.
Nom de la marque de fabrique et du fournisseur de papier : _____.
 - d. papier de couverture (s'il y a lieu) : _____ lb à un coût de transaction de base de _____ \$ aux cent livres, et qui représente _____ p. cent du ou des prix unitaires.
Nom de la marque de fabrique et du fournisseur de papier : _____.
3. À la demande du responsable de l'offre à commandes, les offrants devront fournir de la documentation à l'appui pour confirmer le coût de transaction de base. Une telle documentation peut se composer de la copie de l'estimation du ou des fournisseurs de papier.

B.5 P2011 C Papier - Rajustement de prix – Offre à commandes (L'offrant doit fournir les renseignements demandés.)

1. La portion du prix directement liée au coût de transaction de base du papier est assujettie à un rajustement de prix (augmentation ou réduction) en tout temps durant la période de l'offre à commandes, mais pas avant le _____ (la fin de la période de 30 jours après l'émission de l'offre à commandes). Le prix sera rajusté en utilisant le pourcentage de l'augmentation ou de la réduction annoncée qui est entrée en vigueur en l'appliquant au coût de transaction de base.
2. Pour demander un rajustement de prix, l'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes un avis indiquant l'augmentation ou la réduction du coût de transaction de base du papier identifié ci-dessous. Un tel avis doit contenir le prix annoncé publiquement par au moins trois (3) fournisseurs de papier qui fournissent la catégorie de papier spécifiée dans l'offre à commandes et la date à laquelle le prix est entré en vigueur.

N° de l'invitation - Solicitation No.
M7594-160346/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-160346

N° de la modif - Amd. No.
005
File No. - N° du dossier
cw010. M7594-160346

Id de l'acheteur - Buyer ID
cw010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3. Le coût de transaction de base du papier qui est assujéti à un rajustement de prix est comme suit :

- a. papier de couverture (s'il y a lieu) : _____ lb à un coût de transaction de base de _____ \$ aux cent livres, et qui représente _____ p. cent du ou des prix unitaires.

Nom de la marque de fabrique et du fournisseur de papier : _____.

- b. papier de couverture (s'il y a lieu) : _____ lb à un coût de transaction de base de _____ \$ aux cent livres, et qui représente _____ p. cent du ou des prix unitaires.

Nom de la marque de fabrique et du fournisseur de papier : _____.

- c. papier de couverture (s'il y a lieu) : _____ lb à un coût de transaction de base de _____ \$ aux cent livres, et qui représente _____ p. cent du ou des prix unitaires.

Nom de la marque de fabrique et du fournisseur de papier : _____.

- d. papier de couverture (s'il y a lieu) : _____ lb à un coût de transaction de base de _____ \$ aux cent livres, et qui représente _____ p. cent du ou des prix unitaires.

Nom de la marque de fabrique et du fournisseur de papier : _____.

4. L'offrant doit fournir une copie de l'estimation du ou des fournisseurs de papier afin d'appuyer le coût de transaction de base ci-dessus et une copie de l'estimation révisée du ou des fournisseurs de papier afin d'appuyer le rajustement du coût de transaction de base.

5. Tout rajustement de prix doit être approuvé par le responsable de l'offre à commandes et sera confirmé par une révision de l'offre à commandes.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES

Si votre offre a déjà été soumise, vous pouvez le modifier en envoyant une modification identifiée avec le numéro de dossier M7594-160346/A à l'attention de
l'Unité de réception des soumissions - TPSGC,
Place du Portage, Phase III, Noyau 0B2,
11, rue Laurier, Gatineau (Québec), K1A 0S5